

## *Réponse écrite*

- Interdire les expulsions locatives.
- Créer un service public du logement et de l'habitat financé par une mobilisation des fonds de l'épargne populaire, par une revalorisation de la participation des employeurs, par la taxation de la spéculation foncière et immobilière, par la contribution des grandes entreprises du BTP.
- Réhabiliter les logements insalubres et les remettre sur le marché locatif

Nom : **MOUTON** Prénom : **Adeline**

Département : Alpes Maritimes

Signature et date : 27/05/2007